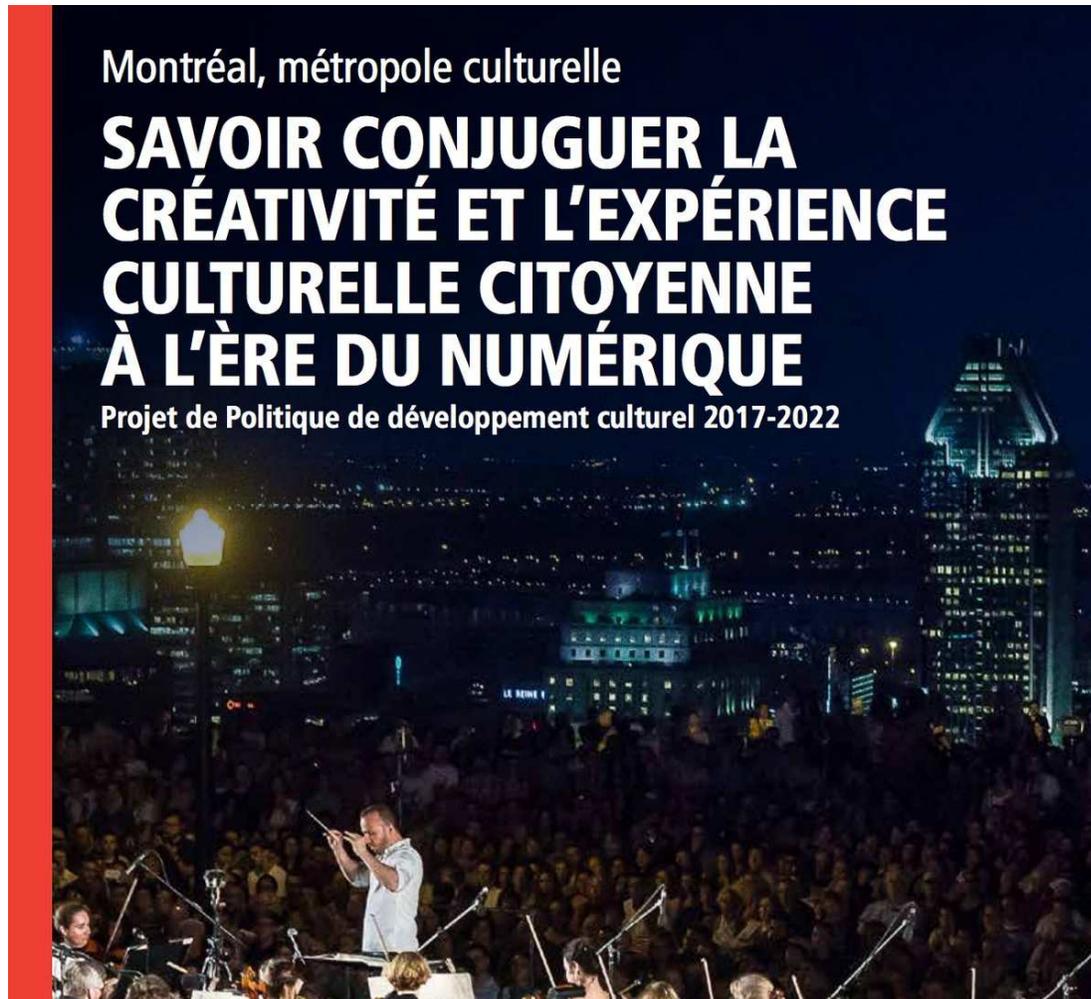


**Mémoire conjoint sur le projet de Politique de développement
culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal**



Recherche et rédaction : Amel Zaazaa

Coordination : Guylaine Poirier

Présenté par :



Table des matières

Présentation des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal	3
Introduction	5
1. État des lieux – Montréal, métropole culturelle : quelle place pour les femmes, pour la diversité ethnoculturelle et pour la jeunesse?	6
1.1. Quelle place pour les femmes?	6
1.2. Quelle place pour la diversité ethnoculturelle?	7
1.3. Quelle place pour les jeunes?	8
2. Commentaires sur les trois axes prioritaires adoptés par la Ville	11
2.1. L’entrepreneuriat culturel et créatif	11
2.2. Le numérique au service de l’expérience culturelle citoyenne	12
2.3. Un vivre-ensemble incarné dans les quartiers culturels	14
3. Autres commentaires	17
Résumé des recommandations	22

Présentation des trois conseils consultatifs de la Ville de Montréal

Le Conseil interculturel de Montréal

Institué en vertu d'une loi votée à l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme de consultation et d'échanges en matière de relations interculturelles.

Fondé en 2003, le CiM est constitué de quinze membres bénévoles, dont un.e président.e et deux vice-président.es représentant la diversité culturelle de Montréal et provenant de milieux professionnels différents.

Au cours des dernières années, le CiM a participé activement à de nombreuses réalisations, dont le mémoire de la Ville sur le profilage racial (2010), le Symposium international sur l'interculturalisme (2011), de nombreux projets sur divers sujets tels que l'égalité en emploi, l'inclusion sociale, la gestion municipale des lieux de cultes minoritaires et le plan de développement de Montréal.

Le Conseil jeunesse de Montréal

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalaises et Montréalais âgé.es de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM).

Officiellement en action depuis février 2003, le CjM a été enchâssé dans la charte de Montréal en juin 2009. Il a pour mandat de représenter des jeunes à l'échelle de la nouvelle Ville, leur donner la parole, leur offrir un accès au pouvoir décisionnel et participer à la détermination des priorités jeunesse municipales.

Le Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises (CM) agit en tant qu'instance consultative, sur demande du conseil municipal de la Ville de Montréal ou sur sa propre initiative, auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.

À l'instar d'autres conseils existants, il constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens.

Son action s'inscrit dans l'optique de favoriser le développement d'une plus grande place pour les Montréalaises, dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Introduction

Ce projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal intervient à un moment charnière, alors que Montréal se dote de moyens importants pour emboîter le pas des grandes métropoles culturelles.

Comme le mentionne le maire de la ville, M. Denis Coderre, Montréal souhaite à travers cette nouvelle politique devenir l'un des chefs de file des villes intelligentes et numériques et **il nous semble important que cet objectif s'accompagne d'une perspective équitable, juste et paritaire qui fasse une place plus grande aux femmes, à la diversité ethnoculturelle et à la jeunesse, et que le moyen numérique soit au service de l'atteinte de ces objectifs majeurs.**

Dans un premier temps, nous nous proposons d'esquisser un état des lieux de la participation à la vie culturelle des trois groupes concernés.

Trois axes ont été choisis pour structurer ce projet de politique. Nous proposons de les commenter d'une manière transversale de façon à exprimer les préoccupations communes des trois conseils. Enfin, nous exprimerons leurs préoccupations distinctives.

1. État des lieux – Montréal, métropole culturelle : quelle place pour les femmes, pour la diversité ethnoculturelle et pour la jeunesse?

Montréal est une ville cosmopolite où plus de 40 % des citoyen.nes sont d'origine autre que française ou britannique; une ville qui héberge plus de 140 communautés ethnoculturelles distinctes¹; une ville dont la population compte 51,6 % de femmes² et près du tiers de jeunes (10 à 34 ans)³. Cependant, la représentation de ces groupes dans le milieu culturel et artistique n'est pas à l'image de cette pluralité.

1.1. Quelle place pour les femmes?

Depuis juin dernier, les données et rapports publiés par plusieurs collectifs de femmes comme les RÉALISATRICES ÉQUITABLES, la COALITION POUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME EN CULTURE et les FEMMES POUR L'ÉQUITÉ EN THÉÂTRE nous portent à réaliser que la parité est loin d'être atteinte dans le milieu artistique montréalais.

Par ailleurs, le rapport *La place des créatrices dans les postes clés de création de la culture au Québec*⁴, publié l'été dernier, fait un constat troublant : les femmes sont non seulement sous-représentées dans

¹ Chiffres tirés de l'*Avis sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*, CiM, 2005, p. 2 et 3,

[\[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_politique_cim.pdf\]](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/avis_politique_cim.pdf).

² Données prises sur le site de Montréal en statistiques le 22 septembre 2015 :

[\[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ANNUAIRE%20STATISTIQUUE_2011_RECENSEMENT%20ET%20ENM.PDF\]](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ANNUAIRE%20STATISTIQUUE_2011_RECENSEMENT%20ET%20ENM.PDF).

³ Données d'avril 2013, tirées du site de Montréal en statistiques :

[\[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/LA_POPULATION_DES_JEUNES.PDF\]](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/LA_POPULATION_DES_JEUNES.PDF).

⁴ [\[http://realisatrices-equitables.com/wp-content/uploads/2016/06/rapport-la-place-des-creatrices-12-juin-2016.pdf\]](http://realisatrices-equitables.com/wp-content/uploads/2016/06/rapport-la-place-des-creatrices-12-juin-2016.pdf).

l'ensemble de l'industrie culturelle, mais gagnent nettement moins que les hommes.

Dans des industries en pleine croissance ayant une grande valeur ajoutée, comme celle des jeux vidéo, par exemple, où les femmes occupent uniquement 16 % des emplois, elles se trouvent cantonnées dans les postes administratifs et de marketing. En d'autres mots, elles sont très peu présentes dans les emplois créatifs tels que le design et les métiers artistiques (13 %) ou informatiques (6 %), qui représentent les secteurs les plus payants. Paradoxalement, ce sont 44 % de femmes qui consomment ces produits⁵.

Le rapport indique également que le nombre de femmes inscrites dans des domaines comme le génie informatique était en forte hausse jusque dans les années 1980, moment où l'industrie informatique et des jeux vidéo a misé sur un marketing visant essentiellement les garçons, ce qui a eu des répercussions catastrophiques sur la présence des filles et des femmes dans ces champs d'expertise.

1.2. Quelle place pour la diversité ethnoculturelle?

Montréal est riche sur le plan de la diversité avec 56 % de sa population née à l'étranger ou qui a au moins un parent né à l'étranger⁶. Cette diversité est à ce jour sous-représentée sur les planches, dans les films, dans les médias et dans toutes les autres sphères culturelles et artistiques.

À titre d'exemple, une étude du CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE (CQT) sur la saison théâtrale montréalaise 2014-2015 relatait que la proportion des

⁵ *La place des créatrices dans les postes clés de création de la culture au Québec*, Réalisatrices Équitables, p. 15.

⁶ Données de Statistique Canada citées dans l'article *375 ans, une couleur*, de Marc Cassivi :

[http://plus.lapresse.ca/screens/40f99f8a-cdc3-4948-887a-3fd6b94f7a72%7C_0.html].

contrats attribués à des artistes dit.es « de la diversité » ou autochtones était de 10,5 %⁷.

Un autre article du journal *La Presse* indique que, en 2015, moins de 5 % des rôles principaux des émissions de fiction québécoises les plus populaires de l'automne dernier étaient tenus par des comédien.nes des minorités visibles. Un taux qui se réduit à 3 % pour la saison 2016⁸.

1.3. Quelle place pour les jeunes?

De par son statut de métropole culturelle, Montréal attire un grand nombre d'artistes de la relève qui viennent d'ici et d'ailleurs. Dans son rapport *Outils de la relève artistique montréalaise*⁹, le FORUM JEUNESSE et le CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL pointent plusieurs difficultés auxquelles les jeunes artistes sont confrontés. Entre autres difficultés, ils soulignent que le processus d'insertion des nouvelles et nouveaux artistes, jeunes ou immigrant.es, s'avère de plus en plus ardu à cause de leur nombre croissant et du manque de ressources financières. Selon ce même rapport, « l'intégration sur le marché s'apparente davantage à un processus d'exclusion et d'écrémage, tant les conditions de création et de production ne conviennent plus, tant les obstacles à la diffusion se multiplient, et tant le soutien des subventionneurs est difficile à obtenir et insuffisant. Si l'on ajoute à cela la frilosité ambiante à l'égard du risque et de la création contemporaine, on obtient un portrait assez juste de la situation difficile à laquelle sont confrontés les jeunes artistes en début de carrière ».

De plus, cette relève est porteuse de pratiques émergentes et de nouvelles formes artistiques qui ne sont pas toujours reconnues et soutenues par le

⁷ Statistiques colligées par le Conseil québécois du théâtre et citées dans l'article de Marilou Craft *Notre propre milieu ne nous soutient pas* : [http://plus.lapresse.ca/screens/3457a14d-426d-47af-8e93-f292516aee80%7C_0.html].

⁸ *Diversité au petit écran : rien ne bouge*, Hugo Pilon-Larose : [<http://www.lapresse.ca/arts/television/201609/22/01-5023110-diversite-au-petit-ecran-rien-ne-bouge.php>].

⁹ [http://competenceculture.ca/assets/application/files/624d0605696526f_file.pdf].

système et les institutions en place. Le système, insuffisamment financé et mal adapté à la complexité des nouvelles technologies, peine à intégrer les nouvelles propositions et, de ce fait, marginalise ses pratiques hybrides¹⁰ et émergentes.

Partant des constats relatifs à ces trois groupes, il est plus que nécessaire **d'intégrer le respect de la représentativité comme un axe prioritaire de la Politique de développement culturel 2017-2022** et de travailler sur des mesures concrètes pour pallier la sous-représentation des femmes, des artistes de la relève et de ceux et celles issues de la diversité ethnoculturelle dans les institutions publiques et privées montréalaises.

Mais avant tout, **il nous paraît essentiel de se doter de données statistiques qui nous permettent de documenter et de comprendre les écarts entre les différents groupes.** Nous nous sommes en effet confrontés, dans la préparation du présent mémoire, à la difficulté de trouver des données chiffrées pour rendre compte de la présence des trois groupes représentés.

Les données colligées par les collectifs de professionnel.les et les institutions de la Ville sont faites par secteurs ou disciplines et ne rendent compte le plus souvent que des écarts entre hommes et femmes, ce qui invisibilise certaines réalités et limite notre compréhension des obstacles à la participation culturelle et artistique. **Nous proposons que la Ville adopte une approche à la fois intersectorielle et intersectionnelle dans son analyse des réalités au sein du milieu culturel montréalais.**

¹⁰ « L'hybridation caractérise des phénomènes de contacts culturels ne conduisant pas à une assimilation ou à une intégration totale. L'œuvre d'art « hybride » laisse alors transparaître – par sa technique, ses matériaux, ses formes, ses catégories esthétiques – cette fusion inachevée ou imparfaite de cultures distinctes. » Source :

[\[https://ciera.hypotheses.org/578\]](https://ciera.hypotheses.org/578).

L'approche intersectorielle permettra de considérer le phénomène d'une manière globale, de décloisonner les champs de création à une époque où la révolution technologique fait émerger des pratiques hybrides, de trouver des solutions plus innovantes et d'élaborer des politiques plus efficaces et structurantes qui tiennent compte des expériences distinctives des femmes, des jeunes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelle.

L'approche intersectionnelle nous permettra quant à elle de comprendre et de rendre compte de l'enchevêtrement de multiples formes de discriminations liées à l'âge, au genre, au statut socioéconomique, à l'appartenance culturelle ou religieuse ou encore à la situation de handicap. L'intersectionnalité permet ainsi de révéler la spécificité de situations encore trop souvent invisibilisées. Par exemple, une jeune artiste de la relève issue de la diversité sera plus marginalisée qu'une artiste blanche reconnue, même si toutes deux appartiennent au groupe « femmes ».

Nous recommandons en ce sens de documenter d'autres éléments que le genre dans nos grilles d'analyse comme l'appartenance à une minorité sexuelle ou visible, l'appartenance à un groupe d'âge, etc. C'est seulement en ajoutant ces marqueurs que nous pourrions rendre compte des écarts et les corriger.

2. Commentaires sur les trois axes prioritaires adoptés par la Ville

2.1. L'entrepreneuriat culturel et créatif

La nécessité de créer des structures d'accompagnement adaptées aux créatrices et créateurs les plus marginalisés

La politique présentée mise beaucoup sur l'entrepreneuriat culturel et incite les artistes à recourir au financement privé et philanthropique.

Or, bien souvent, les organismes culturels et artistiques se retrouvent en concurrence face à une offre de financement privé limitée qui privilégiera les plus grandes structures ou encore les artistes bénéficiant déjà d'une certaine notoriété. Par ailleurs, les trois conseils craignent que la tendance à encourager l'entrepreneuriat culturel sans offrir suffisamment d'incubateurs et de ressources d'accompagnement adaptées pénalise davantage celles et ceux ayant moins accès aux moyens de création, à savoir les artistes femmes, les artistes de la diversité ethnoculturelle, les artistes autochtones ainsi que les jeunes artistes.

Aborder le numérique comme un moyen de démocratisation de l'accès à la création et à la diffusion

Sur le plan des moyens de création

Les moyens de création sont souvent la première préoccupation des créatrices et des créateurs. À l'ère numérique, **il serait opportun d'utiliser les nouvelles technologies de l'information pour mettre à la disposition des artistes des ressources qui leur permettront de surmonter les obstacles financiers pour faire de la recherche et de la création.**

Sur le plan des moyens de diffusion

Les artistes émergents, les artistes femmes, les artistes de la diversité ethnoculturelle et les artistes autochtones ont souvent plus de difficulté à voir leurs créations diffusées. **Nous recommandons à la Ville, à travers le CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL, de mettre à la disposition des groupes les plus marginalisés des plateformes de diffusion qui permettront de faire connaître leur travail, ici et ailleurs.**

Nous recommandons également que la Ville mette en place des incitatifs financiers et des quotas à respecter pour que les festivals et les différents lieux de diffusion prennent davantage de risques en incluant des artistes moins connus.

Des mesures positives telles que celles appliquées par LA CENTRALE GALERIE POWERHOUSE, qui présente surtout des femmes artistes, et la FONDERIE DARLING, qui a établi une politique de parité hommes/femmes, sont des pratiques inspirantes qui gagneraient à être adoptées largement.

2.2. Le numérique au service de l'expérience culturelle citoyenne

Les trois conseils saluent la volonté de la Ville de placer la notion de citoyenneté culturelle au centre de sa politique pour les cinq prochaines années. La révolution numérique vient en effet de chambouler les pratiques culturelles des citoyennes et citoyens.

Nous nous étonnons néanmoins de l'absence de consultation citoyenne en amont de ce processus d'élaboration d'une politique culturelle. Comme le disait le sociologue écossais Raymond William, instigateur du courant des *Cultural Studies*, « c'est le citoyen qui s'approprie les outils culturels, et les institutions sont là pour favoriser cet

épanouissement et cette expression culturelle¹¹ ». **Il est en ce sens primordial que l'action politique soit synchrone avec cette évolution et que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer, par exemple à travers les tables de quartier, ou d'autres lieux de participation citoyenne dans les arrondissements, sur leurs besoins particuliers.**

Il faudra adapter l'offre culturelle aux jeunes qui appréhendent l'expérience culturelle autrement et qui, aujourd'hui, se saisissent des moyens numériques non seulement pour consommer, mais pour produire et diffuser l'art. Dans le but d'adapter au mieux cette offre, **nous recommandons que les jeunes, les femmes et les citoyen.nes issus de la diversité ethnoculturelle ainsi que des communautés autochtones fassent partie des instances de consultation et de décision afin que cette offre réponde au mieux à leurs aspirations.**

En 2007, l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : *Montréal, ma ville, mon choix*¹² nous révélait déjà que l'offre culturelle ne répond pas complètement aux intérêts des jeunes, particulièrement à ceux des filles (par exemple, lieux de sport, ligues sportives, infrastructures artistiques, activités d'animation). **Nous invitons la Ville à prendre en compte, dans l'élaboration de sa politique, la variété des expériences en développant une offre destinée aux jeunes filles.**

Par ailleurs, les besoins en termes de lieux de rencontre, de rassemblement et de socialisation diffèrent d'un quartier à un autre. Ajoutons que la diffusion de l'offre d'activités et d'infrastructures culturelles actuelle n'est pas optimale pour toutes et tous. **Nous recommandons d'utiliser et de**

¹¹ Cité par par Christian Poirier dans son étude sur la participation des jeunes à Montréal : [http://www.rideau-inc.qc.ca/documents/ParticipationCulturelleJeunesMontreal_VA.pdf].

¹²

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS%20CJM_SYNTH%20C8SE_MONTR%20MA%20VILLE%20MON%20CHOIX_FR.PDF].

bonifier les outils numériques existants pour créer des moyens de diffusion plus efficaces en fonction des groupes d'âge, du genre et de l'appartenance ethnique et culturelle.

2.3. Un vivre-ensemble incarné dans les quartiers culturels

Nous tenons tout d'abord à saluer la volonté de la Ville de mettre de l'avant le vivre-ensemble dans son projet de Politique de développement culturel 2017-2022. En effet, nous avons la conviction que les arts et la culture sont les moteurs de la création et de l'appropriation du sens et de l'identité collective. Le numérique ouvre de nouvelles perspectives par la diversité des expériences intellectuelles et émotionnelles, par les possibilités d'échange et de dialogue ainsi que par l'expérience de l'altérité qu'il permet entre les individus.

Dans le but de renforcer l'impact de cette politique, nous recommandons ce qui suit :

Éliminer la fracture numérique dans certains quartiers défavorisés

L'accès à Internet est inégal d'un quartier à un autre¹³. Les citoyen.nes de certains quartiers avec un indice de défavorisation important, comme Montréal-Nord ou Parc-Extension, peuvent vivre une fracture numérique. **Nous recommandons donc d'utiliser d'abord les moyens technologiques pour éliminer cette forme d'exclusion.** Les projets Île sans fil (maintenant ZAP, la coopérative de solidarité) ou MTL WiFi pourraient par exemple s'étendre aux quartiers les plus excentrés et les plus

¹³ Une étude du CEFRIQ établit le lien entre le revenu et le taux de branchement à Internet dans les foyers. La proportion de branchements est plus faible chez les personnes dont le revenu familial est inférieur à 20 000 \$ (44,8 %) et celles dont le revenu se situe entre 20 000 \$ et 39 999 \$ (79,5 %).

[\[http://www.cefric.gc.ca/netendances/equipement-branchement-foyers-quebecois/branchement-internet-1/#foyers-branches-a-internet\]](http://www.cefric.gc.ca/netendances/equipement-branchement-foyers-quebecois/branchement-internet-1/#foyers-branches-a-internet). Nous n'avons pas trouvé de statistiques par arrondissements, mais nous pouvons déduire de cette étude que des quartiers comme Montréal-Nord, où le revenu moyen est de 26 000 \$ par an (Statistique Canada, 2011) ou Parc-Extension comptent plus de foyers sans Internet.

défavorisés. Par ailleurs, **la Ville pourrait soutenir des initiatives locales d'organismes souhaitant offrir du wi-fi gratuit dans leurs locaux ainsi que formation et accompagnement pour l'utilisation des NTIC.** Ces services existent dans les bibliothèques publiques et dans certains organismes communautaires, mais peinent à suffire à la demande, surtout depuis le désengagement d'Industrie Canada de la formation.

Développer une offre de proximité

Au-delà des cinq principaux pôles cités dans le bilan de 2012-2017, il faudra **veiller à ce que la répartition des ressources culturelles et des infrastructures soit plus équitable entre les quartiers et les arrondissements.** Le réseau de bibliothèques a connu, grâce à un plan de développement rigoureux, une nette amélioration de ses infrastructures. **Nous recommandons que ces efforts continuent dans l'objectif de doter tous les quartiers de maisons de la culture (réseau Accès culture), mais également de mettre à niveau l'ensemble des bibliothèques publiques en termes de ressources technologiques.**

Occuper les lieux inexploités et démocratiser les pratiques culturelles

Les trois conseils recommandent de **démocratiser la création en offrant des services de proximité dans les quartiers excentrés et en occupant des lieux inexploités dans la ville.** À l'ère numérique, les jeunes ne sont plus seulement des consommateurs, mais ils et elles agissent aussi en production et en diffusion, comme l'expliquait Christian Poirier dans une étude qualitative sur la participation culturelle des jeunes réalisée en 2012¹⁴. La chaîne classique création-production-diffusion-consommation s'en trouve donc bouleversée et il est important d'adapter l'offre en conséquence.

¹⁴ *Op. cit.*

Nous prônons donc une pratique culturelle accessible et de proximité. **L'une des pistes d'action serait l'investissement par les jeunes des bâtiments vacants de leur quartier, dont plusieurs sont patrimoniaux. Ces espaces pourraient être transformés en lieux d'apprentissage artistique, en incubateurs pour la jeune création ou en ruches d'art.** On sait que les espaces d'art communautaire permettent de bâtir des solidarités, de renforcer les liens entre gens du même quartier et d'ouvrir des espaces de dialogue, de partage de savoir-faire et de création artistique entre gens de divers horizons socioéconomiques, âges, cultures et capacités. Sans oublier que cela permet de mettre en valeur un patrimoine souvent délaissé et de dynamiser les quartiers les plus éloignés des pôles culturels.

Une meilleure représentation au sein des instances décisionnelles des arrondissements et de la Ville

Comme le mentionne le document à l'étude, le succès d'une politique de développement culturel tient à une indispensable collaboration entre les arrondissements, les services centraux et les organismes comme le CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL, les milieux culturels ainsi que les autres partenaires des secteurs public et privé. Cette collaboration peut avoir un impact positif important sur la place que prendront les communautés ethnoculturelles, les femmes et les jeunes dans le développement culturel de la métropole. En ce sens, **nous souhaitons une plus grande représentation des communautés culturelles, des femmes et des jeunes au sein des instances municipales responsables du développement culturel.**

Par ailleurs, **le CjM réitère sa demande à la Ville de Montréal pour qu'elle modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer un siège réservé à la jeunesse, à l'image de celui existant à la STM.**

3. Autres commentaires

La nécessité d'adopter l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+)

Le Conseil des Montréalaises réitère sa demande d'intégrer systématiquement l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+).

L'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) est un outil d'analyse et de gouvernance qui permet d'avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes de différentes populations. L'ADS+ est un processus d'analyse qui vise à mettre en lumière les interactions entre le genre et d'autres différences sociales ou d'autres marqueurs identitaires tels que le statut socioéconomique, le handicap, le statut autochtone ou l'ethnicité. C'est une forme d'analyse qui rejette le postulat selon lequel le genre est la seule forme valide de discrimination à combattre et qui reconnaît la complexité de l'identité et du statut pour les femmes et les hommes. L'objectif est de révéler l'existence de formes de discrimination basées sur la rencontre du genre et de ces autres distinctions (discriminations croisées), sans en présumer la présence ou l'absence. C'est un processus d'analyse qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes de toutes origines par la prise d'orientations et d'actions par les instances décisionnelles de la société, sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes de divers statuts, origines et conditions l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS+ mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait. L'égalité est conçue comme une notion qui propose que les personnes de diverses

origines et conditions aient des possibilités égales d'exercer pleinement leurs droits, d'exploiter leur potentiel ainsi que de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements¹⁵.

La représentation de la diversité et de la pluralité à travers l'art dans l'espace public

Les œuvres dans l'espace public font partie intégrante du paysage urbain montréalais et façonnent l'environnement de la métropole. Elles sont à la fois le reflet de notre histoire, ce qui forme nos imaginaires et nos identités et une reconnaissance de l'effervescence créative de nos artistes.

La collection d'art public de la Ville compte environ 315 œuvres¹⁶ et pourtant, un recensement rapide des ces œuvres exposées dans l'espace public nous permet de constater que moins de 15 %¹⁷ sont produites par des femmes. De plus, la diversité artistique montréalaise est largement sous-représentée dans ce qui constitue souvent ce premier contact citoyen avec l'art.

Il nous paraît important que le BUREAU D'ART PUBLIC de la Ville se penche sérieusement sur la question des artistes exposé.es publiquement dans nos rues et nos quartiers. **Nous recommandons qu'elle élabore une**

¹⁵ Cette définition de l'ADS+ adoptée par le Conseil des Montréalaises s'inspire des définitions proposées de l'ADS par le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec, des pratiques des mouvements féministes et des définitions de l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+) de Condition féminine Canada :

[<http://www.cfc-swc.gc.ca/gba-ac/overview-apercu-fr.html>].

¹⁶ Source : [<https://artpublic.ville.montreal.qc.ca/>].

¹⁷ Toutes les statistiques se référant à l'art public ont été effectuées par Amel Zaaza dans le cadre du présent mémoire. La liste des œuvres consultées n'inclue pas les œuvres du métro de Montréal et du Montréal souterrain ni les œuvres intérieures des entreprises privées, les murales et l'art religieux :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_l'art_public_de_Montr%C3%A9al].

politique paritaire respectueuse de la diversité montréalaise dans ses procédures de sélection et de commande publique.

Dans le même sens, nous incitons le BUREAU D'ART PUBLIC à promouvoir et à encourager l'émergence de pratiques artistiques de la relève et à valoriser les jeunes créateurs et créatrices. Par exemple, des artistes de la culture hip-hop qui font rayonner Montréal à l'étranger devraient occuper l'espace public, surtout dans des quartiers où ces formes artistiques sont un moyen de reconnaissance et de valorisation.

Nous constatons également que **la répartition des œuvres d'art dans les quartiers et arrondissements s'avère inéquitable**. Prenons l'exemple de l'arrondissement de Ville-Marie, qui compte 132 œuvres alors que Lachine en compte 46 et Montréal-Nord uniquement 5. Cet écart nous permet d'affirmer sans équivoque que l'accès des Montréalais.es à l'art public n'est pas équitable selon leur quartier de résidence. **Nous recommandons donc à la Ville d'adopter des mesures pour corriger ces écarts**. Il existe des exemples inspirants à suivre tels que celui de la Ville de Seattle, qui compte une collection constituée de 350 œuvres permanentes et 2 600 autres dites mobiles, présentées en rotation et qui permettent un meilleur accès à toutes les citoyennes et les citoyens à l'art public.

Enfin, nous insistons sur l'importance de **doter la ville d'œuvres d'art public qui reflètent et soulignent davantage la contribution des collectivités autochtones, des femmes et des personnes issues des différentes vagues d'immigration à travers le temps** afin que chaque Montréalais.e se reconnaisse dans son paysage urbain et que de multiples identités soient valorisées.

Il va sans dire qu'au-delà des questions d'équité, faire le pari de la diversité et de la pluralité permet d'enrichir le paysage artistique par des démarches et des esthétiques plurielles, tout aussi valides que les formes d'art

dominantes. Cela ne peut qu'inciter les diffuseurs à être moins frileux vis-à-vis des pratiques artistiques émergentes.

Un musée virtuel pour valoriser l'apport de l'immigration à la culture montréalaise

Le Conseil interculturel de Montréal réitère sa demande de **créer un musée virtuel de l'immigration pour que l'apport de toute la population montréalaise issue de la diversité soit mis en valeur**. Raconter ces histoires au sein d'un musée reconnaîtrait concrètement la place pleine et entière que les communautés immigrantes occupent dans la société d'accueil ainsi que la diversité et la richesse de leur contribution à l'évolution de la ville et de la province.

Parmi les propositions que le CiM avait présentées dans son *Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal*¹⁸, il y a celle de créer une plateforme virtuelle composée d'un large éventail de ressources et de services accessibles à toutes et à tous. Cet espace serait une vitrine sur l'actualité muséale et le patrimoine interculturel de Montréal à l'image, par exemple, du Musée virtuel du Canada (MVC), lancé en 2001, ou du Musée interactif du Montréal juif (MIMJ), fondé en 2010.

Une toponymie à l'image de la pluralité montréalaise

Les trois conseils recommandent que la Ville augmente la représentativité des collectivités autochtones, des femmes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelle dans la toponymie montréalaise. À l'image de la banque Toponym'Elles qui vient d'être lancée et qui regroupera 375 noms féminins mettant en valeur la contribution des femmes à l'histoire de Montréal, nous recommandons que la Ville lance un

¹⁸ Voir :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONSEIL_INTERC_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS%20MUS%C9E_VF.PDF].

projet similaire pour colliger les noms des personnalités ayant marqué l'histoire des Montréalais.es et qui sont issues des communautés autochtones et de l'immigration.

La culture comme levier économique pour les groupes marginalisés

La première partie du projet de politique se concentre sur la valeur ajoutée de l'industrie culturelle. Comme le mentionne le rapport de gestion de la SODEC 2015-206¹⁹, cette année-là l'industrie culturelle a généré des retombées de près de 14,5 milliards de dollars dans la région de Montréal. Cela représente 85 000 emplois. Cette industrie est tout aussi importante pour la métropole que la majorité des autres grappes industrielles comme l'aérospatiale ou les sciences de la vie.

Or, comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce mémoire, les femmes, les personnes issues de la diversité ou autochtones ont moins accès à l'emploi dans cette industrie. **Nous souhaitons que la Ville soit plus vigilante vis-à-vis de cette inégalité, qu'elle se dote de mesures favorisant la parité et qu'elle exige que ces mesures soient respectées par tous les organismes culturels de création, de production et de diffusion qu'elle finance.**

¹⁹ [<http://www.sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/rag2015-16sodecweb.pdf>].

Mettre de l'avant le lien entre l'éducation et la culture

Dans son projet de politique, la Ville esquisse brièvement le lien entre la culture et l'éducation. **Nous encourageons la Ville à jouer un rôle de locomotive pour le Québec et à développer davantage cette partie de sa politique de développement culturel tant sur le plan de l'offre culturelle que celui de l'apprentissage des disciplines artistiques à un jeune âge.** Nous savons que les arts et la culture jouent un rôle fondamental dans le développement personnel et social des enfants et des jeunes, surtout s'ils sont issus des communautés les plus marginalisées. Ainsi, l'art devrait occuper une place centrale dans l'éducation. Dans cet esprit, **nous incitons la Ville à détailler sa politique en fonction des groupes d'âge de manière à lier explicitement l'éducation et la culture.**

Résumé des recommandations

Recommandations communes pour la Ville

R1- Intégrer le respect de la représentativité des femmes, des Autochtones, des jeunes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelles comme un axe prioritaire de la Politique de développement culturel 2017-2022.

R2- Se doter de statistiques et de données intersectorielles et intersectionnelles permettant d'avoir une vue d'ensemble et de documenter les écarts entre les différents groupes.

R3- Créer des structures d'accompagnement adaptées aux créatrices et aux créateurs les plus marginalisés.

R4- Utiliser les moyens technologiques avancés pour augmenter les ressources mises à la disposition des artistes et qui leur permettront de surmonter l'obstacle financier pour faire de la recherche et de la création.

R5- À travers le Conseil des arts de Montréal, mettre à la disposition des groupes d'artistes les plus marginalisés des plateformes de diffusion qui permettront de faire connaître leur travail, ici et ailleurs.

R6- À travers ses institutions culturelles, mettre en place des incitatifs financiers et des quotas à respecter pour que les festivals et les différents lieux de diffusion prennent davantage de risques et incluent des artistes moins connus.

R7- Intégrer les jeunes, les femmes, les citoyens.nes issus de la diversité et les Autochtones aux instances de consultation, de programmation et de décision afin que l'offre municipale réponde au mieux à leurs aspirations.

R8- Que dans sa politique, la Ville prenne en compte la diversité des expériences en développant une offre distinctive qui permette aux groupes les plus marginalisés d'accéder à la culture.

R9- Utiliser l'outil numérique pour créer des moyens de diffusion de l'information plus efficaces en fonction des groupes d'âge, du sexe et de l'appartenance ethnique et culturelle.

R10- Utiliser les moyens technologiques pour éliminer la fracture numérique dans certains quartiers par l'installation des réseaux comme Île sans fil ou MTL WiFi, ou par le soutien d'initiatives locales d'organismes souhaitant offrir du wi-fi gratuit dans leurs locaux. Nous recommandons également que la Ville mette en place des programmes de formation et d'accompagnement à l'utilisation des NTIC.

R11- Que la Ville veille à ce que la répartition des ressources culturelles et des infrastructures soit plus équitable entre les quartiers et les arrondissements. Nous saluons la nette amélioration du réseau des bibliothèques et incitons la Ville à continuer ses efforts de développement de l'infrastructure afin de doter tous les quartiers de maisons de la culture. Nous recommandons qu'elle mette à niveau l'ensemble des bibliothèques publiques en termes de ressources technologiques.

R12- Les trois conseils recommandent de démocratiser la création en offrant des services de proximité dans les quartiers excentrés et en permettant aux jeunes d'occuper des espaces inexploités et patrimoniaux. Ces espaces pourraient être transformés en lieux d'apprentissage artistique, en incubateurs pour la jeune création ou en ruches d'art.

R13- Accueillir davantage les communautés culturelles, les femmes et les jeunes au sein des instances municipales responsables du développement culturel. Par ailleurs, le CjM réitère sa demande à la Ville pour qu'elle modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer un siège réservé à la jeunesse, à l'image de celui existant à la STM.

Recommandations particulières

R14- Le Conseil des Montréalaises réitère sa demande d'effectuer systématiquement des analyses intersectionnelles et différenciées selon les sexes (ADS+).

R15- Que la Ville et le Bureau d'art public élaborent une politique paritaire respectueuse de la diversité montréalaise qui permette de doter la Ville d'œuvres d'art public reflétant davantage la contribution des Autochtones, des femmes et des personnes issues des différentes vagues d'immigration. Nous recommandons également que la Ville, en concertation avec les

arrondissements, adopte des mesures pour corriger les écarts en dotation entre les différents quartiers.

R16- Le Conseil interculturel de Montréal réitère sa demande de créer un musée virtuel de l'immigration pour que l'apport de toute la population montréalaise issue de la diversité soit mis en valeur.

R17- Augmenter la représentation des Autochtones, des femmes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelle dans la toponymie montréalaise.

R18- Que la Ville corrige la sous-représentation en emploi des personnes autochtones, des personnes issues de la diversité ethnoculturelle, des femmes et des jeunes dans le milieu culturel et qu'elle se dote non seulement de mesures favorisant l'équité au sein de ses propres organismes, mais qu'elle exige que ces mesures soit respectées par tous les organismes culturels de création, de production et de diffusion qu'elle finance.

R19- Que la Ville joue un rôle de locomotive pour le Québec et développe davantage le lien entre la culture et l'éducation tant sur le plan de l'offre culturelle que sur celui de l'apprentissage des disciplines artistiques à un jeune âge. En ce sens, nous incitons la Ville à détailler sa politique en fonction des groupes d'âge de manière à lier explicitement l'éducation et la culture.